

Le Genre



#DEFINITION

En France, quand on parle de sexe, on se réfère à la biologie, tandis que la notion de genre a été développée par la sociologie. Les partisans du concept actuel de genre reconnaissent certes la réalité biologique du sexe de naissance d'un individu, mais la considèrent comme non déterminante, car modelable à l'infini sous l'influence de facteurs culturels, familiaux, environnementaux, ou de la propre perception que la personne a d'elle-même.

QUI SONT LES INTERVENANTS ?

A l'origine porté par **des courants féministes** souhaitant dénoncer une dévalorisation de la femme, le concept de genre est maintenant relayé par des lobbies queer, LGBTI et certains universitaires cherchant à déconstruire et nier la complémentarité homme-femme. Ils s'appuient sur des théories venues des Etats-Unis.

L'Etat, des associations et des entreprises qui, par leurs financements et les fonctions qu'ils offrent aux partisans du concept de genre, leur donnent les moyens de diffuser leurs idées.

Toute la population et en particulier **les familles et les enfants**, qui, par le biais de programmes scolaires, sanitaires ou culturels, sont soumis à leur insu à ces représentations du monde.

POURQUOI CELA POSE-T-IL PROBLEME ?

En niant la réalité humaine et en refusant toute norme et toute référence objective, on prive l'enfant d'un socle sur lequel fonder le développement de sa personnalité et son épanouissement. Certes, la culture est essentielle à l'Homme, mais on ne peut nier non plus le donné naturel. Culture et nature se conjuguent chez l'être humain. Il est faux de dire que la féminité et la masculinité sont systématiquement "imposés" pour assurer la domination de l'homme sur la femme et qu'il faut se "libérer" de notre sexe.

"L'homme, cet être flexible, se pliant dans la société aux pensées et aux sentiments des autres, est également capable de connaître sa propre nature lorsqu'on la lui montre, et d'en perdre jusqu'au sentiment lorsqu'on la lui dérobe". Montesquieu

ET D'UN POINT DE VUE JURIDIQUE ?

La loi du 17 mai 2013 revient à considérer que le fait d'être homme ou femme, père ou mère, n'a ni sens ni conséquence. Elle est fondée sur la confusion. Et elle a conduit à remplacer les termes "père" et "mère" par "parent" dans tout le code civil. De même que "mari" et "femme" ont été remplacés par "époux".